CONDITIONS DE VENTES AU RÉSEAU PROFESSIONNEL FURUNO

1 - CLAUSES GENERALES

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat ou clause contraire figurant aux documents commerciaux de l'acheteur, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.

L'envoi d'une commande par courrier ou par télécopie par l'acquéreur, constitue son acceptation de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente, qui remplacent toutes offres ou correspondances antérieures émises ou échangées par les parties.

En l'absence d'un accord écrit, l'acceptation par l'acquéreur d'un produit constitue son acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

Les informations comprises dans les documents commerciaux fournis par FURUNO FRANCE ont une valeur indicative et sont subordonnées à l'existence du stock disponible. Elles peuvent être modifiées par FURUNO FRANCE à tout moment, sans notification préalable, pour tenir compte de l'évolution des données techniques ou des conditions économiques.

2 - FORMATION DU CONTRAT FURUNO FRANCE

Furuno France n'est lié que par les conditions figurant expressément dans son offre et dans l'accusé de réception de la commande.

Le Contrat de Vente n'est conclu qu'à la date de l'acceptation écrite de la commande de l'acquéreur par FURUNO FRANCE, en la forme d'un accusé de réception de la commande ou par le départ des marchandises de nos entrepôts. La commande est alors irrévocable et ne peut être modifiée ou annulée sans le consentement écrit de FURUNO FRANCE.

3 - LIVRAISON - TRANSPORT

Les livraisons sont faites au fur et à mesure des possibilités, en fonction des stocks disponibles. Nous faisons nos meilleurs efforts pour livrer les commandes dans les délais prévus, sans toutefois prendre d'engagement formel sur ce point.

Sauf stipulation contraire, la livraison est réputée effectuée dans l'un des points de vente professionnel du réseau FURUNO FRANCE. Si cette livraison est retardée pour une raison indépendante de notre volonté, elle sera réputée avoir été effectuée à la date convenue.

Il appartient à l'acquéreur de faire toutes les réserves nécessaires et explicites à même le récépissé du transporteur, faute de quoi, Furuno France ne pourra exercer d'éventuels recours auprès du transporteur.
Tout retour de matériel est subordonné à notre accord écrit préalable et devra être effectué dans l'emballage d'origine, franco de port, à l'adresse précisée par cet accord.

Tout frais occasionné par une remise en état du matériel rendue nécessaire suite à une dégradation due à l'acquéreur sera facturé à ce dernier.
Important : vérifiez votre colis et signalez toute anomalie dans les 24heures.

Frais de port FURUNO France

	FRANCE métropolitaine	CORSE	Dom Tom
Envoi < 30kg* à partir de 900€ Net HT Livraison lendemain avant 13H	Gratuit	Gratuit	Nous consulter
Envoi > 30kg à partir de 900€ Net HT Livraison messagerie 48 H**	Gratuit	Gratuit	
Envoi < 30kg* à moins de 900€ Net HT Livraison lendemain avant 13H	13,50€	23,50€	
Envoi > 30kg à moins de 900€ Net HT Livraison messagerie 48 H**	13,50€	23,50€	
Envoi uniquement de cartes de navigation Livraison lendemain avant 13H	11€	✕	
Envoi de colis individuels < 5kg Colisimo Corse en 48H	✕	11€	
Envoi < 30kg Livraison entre 8H et 9H15	36€	✕	
Envoi > 30kg Livraison Express 24 H	Nous consulter	✕	

N.B. En cas d'urgence FURUNO vous propose la livraison < 30 kg * le samedi matin sans frais supplémentaires. Tous les prix sont Hors Taxes
* Les colis volumineux, palettes ou les longueurs (antennes) sont obligatoirement traités en messagerie 48H. ** Délai messagerie pour la Corse environ une semaine

4 - RÉSERVE DE PROPRIETÉ FURUNO FRANCE

FURUNO France conserve la propriété des biens vendus jusqu'à leur paiement en totalité, sans préjudice de leur livraison à l'acquéreur, conformément aux dispositions prévues par la loi du 12 mars 1980.

Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances entraîne la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acquéreur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. L'acquéreur ne devra pas altérer ou supprimer les signes d'identification de ces matériels et de leur emballage, dont il autorise la vérification à tout moment dans leur stock par FURUNO FRANCE.

5 - PRIX - PAIEMENT

Nos marchandises sont facturées selon notre tarif en vigueur à la date de la commande. Nous nous réservons le droit de modifier nos tarifs à tout moment, les nouveaux prix s'appliquant à toutes commandes postérieures à leur publication.

Les paiements s'effectuent au comptant sauf accord spécifique, minimum de facturation 400 euros HT + frais de port.

Les pièces détachées et les réparations sont payables en contre remboursement, par virement bancaire à la commande ou par carte bancaire.

En outre, en Métropole, le port sera gratuit pour toute livraison supérieure à 900 euros HT, par voie normale.

A défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement dues même si elles ont donné lieu à des traites. De plus, à titre de clause pénale et pour l'application de la loi 92-1442 du 31 décembre 1992 modifiée, l'acquéreur sera de plein droit redevable d'une pénalité pour retard de paiement calculée sur l'intégralité des sommes restant dues. En vertu de la loi LME du 04/08/08, les intérêts de retard de paiement seront calculés sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal. Pour tout paiement à la commande encaissable avant la livraison, l'acquéreur pourra bénéficier d'un escompte de 2%.

En cas de contre remboursement, le montant de la facture sera majoré des frais et taxes en vigueur générés par le contre remboursement.

A compter du 1er janvier 2013, pour tout paiement intervenu après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est due, de plein droit, au créancier, cette indemnité a été fixée à 40 euros par le décret d'application du 2 octobre 2012.

6 - GARANTIE

Tous les appareils de la marque FURUNO France sont garantis vingt-quatre mois à la date de facturation FURUNO France (sauf accord préalable écrit).

Cette garantie couvre les frais de pièces et de main-d'oeuvre dans nos laboratoires contre tout défaut de fonctionnement dû à des vices cachés, à l'exclusion de toute détérioration qui proviendrait d'une mauvaise utilisation ou d'une cause étrangère (entrée d'eau due à la trappe de compartiment de cartes...par exemple.) Chaque appareil, envoyé en port payé à Furuno France, doit être accompagné de la fiche de retour du matériel pour réparation et de justificatifs de la garantie.

Au titre de la garantie, FURUNO France remplacera gratuitement les pièces reconnues défectueuses par ses services techniques, à l'exclusion de toute autre indemnité. Sont exclus de la garantie tous les accessoires et consommables (micros, cordons d'alimentation, antenne, sondes, batterie ainsi que les P.A. « amplis hybrides »,magnétrons, mic, etc...).

Compte tenu de l'évolution technologique, les modifications et remises à niveau de logiciel (software) ne sont pas couvertes par la garantie (sauf décision commerciale).

Après dépannage et remise en état d'un appareil, les pièces changées et la main-d'oeuvre afférente sont garantis pour une période de trois mois.
Votre facture est votre bon de garantie ; en cas de problème, joignez en la photocopie. Plus d'informations sur les conditions de garantie sont disponibles sur le site internet : www.furuno.fr/pdf/GarantieMondiale_web.pdf

7 - DEVIS REFUSÉ

Tout devis refusé (appareil retourné ou non) sera facturé selon la règle suivante :
- 30,00 € HT pour les produits d'une valeur inférieure à 1 000 € HT PV FURUNO France
- 59,00 € HT pour les produits d'un montant supérieur.

Le retour du matériel s'effectuera après réception du paiement.

8 - CLAUSE RÉSOLUTOIRE

En cas d'inexécution de ses obligations par une partie, le présent contrat sera résolu de plein droit au profit de l'autre partie sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

La résolution prendra effet huit jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse.

9 - MANUEL D'UTILISATION

Chaque équipement est livré avec un manuel d'utilisation. Tout exemplaire supplémentaire sera facturé.

10 - RÈGLEMENT DES LITIGES

Tout litige relatif à la présente vente sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Bordeaux (dont dépend le siège social du Vendeur).